

Résolution sur la promotion de la paix dans le monde et le respect des droits humains universels et du droit international à l'occasion du 4^e Congrès d'IndustriALL Global Union organisé du 04 au 07 novembre 2025 à Sydney

Préambule

Au cours des dernières décennies, le monde a connu de profonds changements géopolitiques et socio-économiques qui ont remodelé les relations entre les États, les économies et les individus.

La mondialisation a apporté des avantages évidents, mais elle a aussi alimenté de nouvelles inégalités et tensions.

Les démocraties sont confrontées à une crise interne, avec une méfiance croissante des citoyennes et citoyens à l'égard des institutions et des hommes politiques ; exaspérés, ils s'abandonnent dans les bras de ceux qui leur promettent des solutions à des problèmes colossaux. Dans le monde, les régimes autoritaires et les autocraties gagnent du terrain, tandis que le souverainisme et les mouvements d'extrême droite semblent progresser au sein des démocraties.

Le Congrès réaffirme son engagement en faveur de la paix, du respect du droit international et de la protection des droits humains comme clé de voûte d'un monde juste et durable.

Pour garantir la paix dans le monde d'aujourd'hui, il faut une approche à plusieurs niveaux qui englobe à la fois des mesures préventives et des mesures réactives. Ces mesures comprennent la diplomatie, la prévention des conflits, le renforcement de l'État de droit et de la société civile, ainsi que le développement économique et social. La coopération internationale et l'implication de tous les acteurs concernés, y compris les syndicats, sont cruciales à cet égard.

Le Congrès décide ce qui suit :

1. Protection des droits humains :

Les droits humains universels sont indivisibles, inaliénables et s'appliquent à toutes les personnes, indépendamment de leur origine, de leur genre, de leur religion ou de leurs convictions politiques. La protection de ces droits est essentielle à l'instauration d'une coexistence pacifique et juste.

Nous appelons les gouvernements du monde entier à respecter et à appliquer les normes internationales en matière de droits humains. Cela inclut la lutte contre la discrimination, la torture et la violence arbitraire, ainsi que la garantie de la liberté d'expression et du droit à la liberté de réunion. Cela inclut également les droits des travailleuses et travailleurs, en particulier les normes fondamentales du travail de l'OIT. Les droits des travailleurs relèvent des droits humains.

Nous appelons par ailleurs à un développement économique équitable, en particulier dans les pays du Sud, et à la justice sociale en tous lieux. La lutte contre la pauvreté et les inégalités, ainsi que la création d'emplois et d'opportunités éducatives, contribuent à la stabilité et à la paix.

2. Renforcer le droit international et un ordre fondé sur un ensemble de règles :

Nous soulignons l'importance du droit international et d'un ordre fondé sur un ensemble de règles en tant que base essentielle pour la régulation des relations internationales et la résolution des conflits. Le droit international protège la souveraineté de tous les États et les oblige à coopérer plutôt qu'à s'affronter.

Nous appelons donc la communauté internationale à renforcer le droit international et à veiller à son application et au respect de la juridiction internationale sans distinction, en particulier dans les situations de conflit. Cela inclut l'égalité des États, la non-ingérence, l'interdiction des guerres d'agression, l'interdiction de l'occupation illégale ou de l'annexion du territoire d'un autre État, l'interdiction du recours à la force, l'interdiction du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, ainsi que l'interdiction de l'esclavage. L'indépendance et l'efficacité des institutions internationales, telles que la Cour pénale internationale et la Cour internationale de justice, doivent être garanties et renforcées.

En outre, le traitement des crimes de guerre et le soutien aux victimes sont nécessaires à la réconciliation et à la reconstruction une fois la guerre terminée.

3. Renforcer les institutions internationales :

Les institutions et organisations internationales telles que les Nations Unies devraient jouer un rôle important dans le maintien de la paix grâce à leurs fonctions de médiation et d'observation.

Nous appelons les gouvernements du monde entier à renforcer et à démocratiser les organisations telles que les Nations Unies, qui doivent devenir plus représentatives. Cependant, les Nations Unies doivent disposer d'un pouvoir accru et de mécanismes plus efficaces pour faire appliquer leurs résolutions, en particulier celles qui sont adoptées par l'Assemblée générale. IndustriALL Global Union soutient les concepts et les actions visant à renforcer le rôle des Nations Unies.

4. Participation de la société civile :

Nous encourageons les syndicats et les autres acteurs de la société civile, y compris les ONG et les organisations de défense des droits humains, à participer activement au processus de consolidation de la paix et à la défense du droit international et des droits humains et des travailleurs. Les échanges entre les États et la société civile sont essentiels pour une démocratie dynamique.

Nous appelons les gouvernements à encourager le dialogue avec la société civile et à ne pas persécuter les acteurs de la société civile qui se montrent critiques à l'égard du gouvernement.

5. Éducation et information :

Nous nous engageons à éduquer et à informer sur la paix, le droit international et les droits humains. L'éducation est essentielle pour former des citoyennes et citoyens du monde responsables et pour promouvoir la tolérance et la compréhension. En tant que syndicats, nous pouvons apporter une contribution précieuse à cet égard, sur le lieu de travail et dans la société.

6. Promotion du dialogue et du contrôle des armes pour créer la paix :

Nous reconnaissions que la paix est le fondement de la vie humaine et de la coopération internationale.

Nous appelons tous les États à promouvoir une paix durable par la diplomatie et le dialogue, les négociations, la réconciliation et la participation active de tous les acteurs de la communauté ou de la société.

Nous reconnaissions que les pays ont le droit de se défendre et de combler tout déficit de capacités en matière de défense.

Dans le même temps, nous appelons tous les gouvernements à éviter les spirales d'escalade en recourant à la maîtrise des armements, en particulier face à l'intégration croissante des systèmes d'armes létales autonomes.

7. Solidarité avec les victimes et les réfugiés :

Nous réaffirmons notre solidarité avec les victimes de guerre, de violences et de violations des droits humains et appelons la communauté internationale à apporter un soutien global au rétablissement de leurs droits et de leurs besoins.

Nous appelons à la protection des réfugiés en faisant respecter leurs droits humains fondamentaux, en leur apportant une aide d'urgence sous forme de nourriture, d'eau, d'abris et de fournitures médicales, en leur garantissant l'accès à des procédures d'asile équitables, en leur offrant des conditions de vie sûres et dignes, et en favorisant leur intégration dans de nouvelles communautés et sur les marchés du travail. Dans cette optique, une approche multidimensionnelle s'impose, incluant la coopération internationale, l'aide humanitaire, le plaidoyer et la promotion de la tolérance et de la compréhension au sein des sociétés d'accueil.

En tant que syndicats, nous sommes disposés à participer au mieux de nos capacités.

8. L'unité – et non la polarisation :

Nous demandons aux gouvernements de cesser toute polarisation sociale ou d'y mettre un terme lorsqu'elle n'est pas de leur fait.

Dans le même temps, en tant que syndicats, nous devons résister à la polarisation alimentée par la désinformation ou l'ignorance. Et nous devons nous élever contre l'intolérance religieuse et toutes les formes de discours de haine qui pourraient mener à une conflagration plus étendue. Notre solidarité est cruciale à l'heure actuelle.

Nous appelons tous les syndicats à s'opposer aux régimes autoritaires et à l'extrême droite. L'histoire et nombre d'exemples à travers le monde nous enseignent que l'extrême droite, sous toutes ses formes, porte atteinte aux droits humains et aux droits des travailleurs, détruit la solidarité collective et crée des divisions au sein de nos sociétés. Son programme repose sur la remise en cause des libertés syndicales, la stigmatisation de certaines catégories de la population et la remise en question des principes de justice sociale et d'égalité. Face à cette menace, nous affirmons avec force que les valeurs de solidarité, d'égalité et de fraternité doivent rester notre socle commun.

Observations finales :

En tant que syndicalistes, nous pleurons toutes les victimes innocentes de la guerre dans le monde et nous leurs témoignons notre solidarité.

Cette résolution appelle tous les États, organisations et institutions, syndicats, ONG et individus à œuvrer conjointement à la création d'un monde dans lequel une paix durable, la justice et le respect des droits humains puissent se concrétiser pour tous les peuples. Seuls une action commune et un engagement sans relâche en faveur de la compréhension internationale nous permettront de façonner un avenir meilleur pour tout un chacun.

En tant que syndicats, nous défendons la paix, la justice, la liberté, l'égalité des droits, la démocratie et la dignité humaine pour toutes et tous. Pour nous, l'égalité souveraine de tous les peuples et de tous les États, l'État de droit, les droits humains et syndicaux, le droit de tous les peuples à l'autodétermination et la protection des minorités ne sont pas négociables.

IndustriALL Global, en tant que famille syndicale, utilisera et renforcera son pouvoir pour reconquérir, défendre et stabiliser les démocraties. Une victoire des autorités sonnerait le glas pour les travailleurs. En tous lieux.

L'humanité est indivisible ! La paix est un impératif, aux quatre coins du monde.

.....
Adoptée le [date] à Sydney, Australie